Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 044-214401309-20230516-CM_2023_05_07-DE

PONT SAINT MARTIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 11 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Pont Saint Martin, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick FETIVEAU, Maire,

Présents : Madame Martine CHABIRAND, Monsieur Christophe LEGLAND, Madame Bernadette GRATON, Monsieur Christian CHIRON, Madame Marie-Anne DAVID, Monsieur Youssef KAMLI, Madame Isabelle DUC, Monsieur Fabien GODARD, Madame Laure MICHOT , Monsieur Bernard GENDRONNEAU, Madame Murielle CHAUVET, Monsieur Yvonick RAFFEGEAU, Madame Fabienne HALLIER, Monsieur Jean-Charles VERDALLE, Madame Corine PHILIPPE, Monsieur Simon AUDINEAU, Monsieur Steve LANDAIS, Madame Emmanuelle DESCHAMPS, Monsieur Guillaume GAUTREAU, Madame Sylvie DUBOIS, Monsieur Yann BORGNIC.

Pouvoirs : Monsieur Nicolas BERTET donne procuration à Madame Martine CHABIRAND, Madame Lucie PELLETIER donne procuration à Madame Laure MICHOT, Madame Eléonore GERO donne procuration à Madame Bernadette GRATON, Monsieur Claude-François BARRE donne procuration à Monsieur Bernard GENDRONNEAU, Madame Manéva POGU donne procuration à Monsieur Christophe LEGLAND, Monsieur Michel BARRE donne procuration à Madame Marie-Anne DAVID.

Absente : Madame Sonia JAOUEN

Madame Martine CHABIRAND a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 5 mai 2023

Présents : 22
Pouvoirs : 6
Absent : 1
Votants : 28

7 - <u>Adoption des tarifs du service enfance jeunesse été et année scolaire 2023 - 2024</u>

<u>Martine CHABIRAND expose</u> :

Chaque année une nouvelle grille tarifaire relative aux accueils du service enfance jeunesse est proposée en fonction de différents indicateurs liés au coût de fonctionnement (personnel, bâtiments, prestataires…).

Pour l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire, le transport et une partie des tarifs spécifiques, une augmentation de 4% est proposée afin de prendre en compte l'évolution des charges.

L'ensemble des tarifs est fonction du quotient familial.

Pendant les périodes de vacances scolaires, le pôle cohésion sociale propose des animations, des initiations, des sorties exceptionnelles ou des séjours à destination des enfants et des adolescents. Leurs tarifs n'entrent pas dans la grille tarifaire de l'accueil de loisirs ou du service jeunesse.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 044-214401309-20230516-CM_2023_05_07-DE

La grille tarifaire varie en fonction du panel des propositions, du taux d'encadrement, du coût des prestataires, du coût du transport et de l'alimentation.
Pour chaque tranche, les animations sont réparties en catégories de tarifs (de A à F).

Comme pour l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire et le service jeunesse, les tarifs sont ajustés en fonction du quotient familial (11 tranches au total depuis septembre 2021). Une majoration de 20 % est appliquée pour les participants résidant sur une autre commune.

Pour l'ensemble des services (hors tarifs fixes), il est proposé une augmentation de 4% par rapport à l'année 2022-2023.

Énumération des catégories pour l'été :

- Tarif A : stage sportif itinérant (semaine complète),
- Tarif B : journée de stage,
- Tarif C : sortie « temps forts à la journée »,
- Tarifs D : séjour d 'une durée de 2 jours avec 1 nuit sur place
- Tarif E : séjour d'une durée de 4 jours avec 3 nuits sur place et d'une durée de 3 jours avec 2 nuits sur place,
- Tarif F : séjour d'une durée de 5 jours avec 4 nuits sur place,
- Tarif G : séjour d'une durée de 7 jours avec 6 nuits sur place.

Quotient Familial	Tarifs A	Tarifs B	Tarifs C	Tarifs D	Tarifs E	Tarifs F	Tarifs G
QF 1 : QF ≤ 350 €	17,04 €	9,17 €	19,00 €	39,14 €	60,93 €	126,45 €	252,00€
QF 2 : 351€ ≤ QF ≤ 650 €	21 ,36€	11,50 €	23,83 €	48,93 €	76,41 €	158,57 €	275,63 €
QF 3 : 651 ≤ QF ≤ 800 €	24,47 €	13,18 €	27,29 €	55,91 €	87,53 €	181,65 €	291,38 €
QF 4 : 801 ≤ Q ≤ 950 €	26,36 €	14,20 €	29,41 €	60,45 €	94,30 €	195,70 €	307,13 €
QF 5 : 951 ≤ QF ≤ 1100 €	27,04 €	14,56 €	30,16 €	62,00 €	96,72 €	200,72 €	315,00 €
QF 6 : 1101 ≤ QF ≤ 1250 €	27,72 €	14,92 €	30,91 €	63,55 €	99,14 €	205,74 €	322,88 €
QF 7 : 1251 ≤ QF ≤ 1400 €	29,20 €	15,72 €	32,57 €	66,73 €	104,46 €	216,78 €	330,75 €
QF 8 : 1401 ≤ QF ≤ 1550 €	31,23 €	16,82 €	34,83 €	71,40 €	111,71 €	231,83 €	338,63 €
QF 9 : 1551≤ QF ≤ 1700 €	34,42 €	18,53 €	38,39 €	78,91 €	123,12 €	255,52 €	346,50 €
QF 10 : 1701 ≤ QF ≤ 2000€	38,40 €	20,68 €	42,83 €	88,37 €	137,34 €	285,02 €	352,80 €
QF 11 : QF ≥ 2000 €	44,35 €	23,88 €	49,46 €	101,63€	158,62 €	329,18 €	362,25 €

Tarifs accueil périscolaire et l'accueil péricentre :

Quotient Familial	Périscolaire et péricentre tarif au ¼ d'heure 2022-2023	Périscolaire et péricentre tarif au ¼ d'heure 2023-2024
QF 1 : QF ≤ 350 €	0,33 €	0,34 €
QF 2 : 351 ≤ QF ≤ 650 €	0,38 €	0,40 €
QF 3 : 651 ≤ QF ≤ 800 €	0,54 €	0,56 €

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 044-214401309-20230516-CM_2023_05_07-DE

QF 4 : 801 ≤ QF ≤ 950€	0,59 €	0,61 €
QF 5 : 951 ≤ QF ≤ 1100 €	0,63 €	0,65 €
QF 6 : 1101 ≤ QF ≤ 1 250 €	0,68 €	0,71 €
QF 7 : 1 251 ≤ QF ≤ 1400 €	0,71 €	0,74 €
QF 8 : 1 401 ≤ QF ≤ 1 550 €	0,74 €	0,77 €
QF 9 : 1 551 ≤ QF ≤ 1 700 €	0,76 €	0,79 €
QF 10 :1 701 ≤ QF ≤ 2 000 €	0,78 €	0,81 €
QF 11 : QF ≥ 2 001 €	0,80 €	0,83 €

Tarifs spécifiques :

	Tarifs 2022/2023	Tarifs 2023/2024
Petit déjeuner/ goûter	0,64 €	0,67 €
Pénalité de retard après 19h (par ¼ d'heure par enfant)	5 €	5 €
Majoration (réservation hors délai ou absence de réservation)	20%	20 %
Pénalité si absence non justifiée le matin	15 minutes	15 minutes
Pénalité si absence non justifiée le soir	1ère ½ heure + le goûter	1ère ½ heure + le goûter

Tarifs surveillance de car :

	Tarifs 2022/2023	Tarifs 2023/2024
1er et 2ème enfant (prix/mois)	2,92 €	3 ,04 €
A partir du 3ème enfant	Gratuit	Gratuit

Tarifs accueil de loisirs :

Tarifs à la ½ journée sans repas :

Quotient Familial	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
QF 1 : QF ≤ 350 €	2,50 €	2,60 €
QF 2 : 351 ≤ QF ≤ 650 €	3,27 €	3,40 €
QF 3 : 651 ≤ QF ≤ 800 €	4,13 €	4,30 €
QF 4 : 801 ≤ QF ≤ 950€	4,92 €	5,12 €
QF 5 : 951 ≤ QF ≤ 1100 €	5,79 €	6,02 €
QF 6 : 1101 ≤ QF ≤ 1 250 €	6,65 €	6,92 €
QF 7 : 1 251 ≤ QF ≤ 1400 €	7,51 €	7,81 €
QF 8 : 1 401 ≤ QF ≤ 1 550 €	8,39 €	8,73 €
QF 9 : 1 551 ≤ QF ≤ 1 700 €	10,12 €	10,52 €
QF 10 :1 701 ≤ QF ≤ 2 000 €	10,74 €	11,17 €
QF 11 : QF ≥ 2 001 €	11,24 €	11,69 €

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 044-214401309-20230516-CM_2023_05_07-DE

Tarifs à la ½ journée avec repas :

Quotient Familial	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
QF 1 : QF ≤ 350 €	6,55 €	6,81 €
QF 2 : 351 ≤ QF ≤ 650 €	7,45 €	7,75 €
QF 3 : 651 ≤ QF ≤ 800 €	8,31 €	8,64 €
QF 4 : 801 ≤ QF ≤ 950€	9,10 €	9,46 €
QF 5 : 951 ≤ QF ≤ 1100 €	9,97 €	10,37 €
QF 6 : 1101 ≤ QF ≤ 1 250 €	10,83 €	11,26 €
QF 7 : 1 251 ≤ QF ≤ 1400 €	11,69 €	12,16 €
QF 8 : 1 401 ≤ QF ≤ 1 550 €	12,57 €	13,07 €
QF 9 : 1 551 ≤ QF ≤ 1 700 €	14,30 €	14,87 €
QF 10 :1 701 ≤ QF ≤ 2 000 €	14,92 €	15,52 €
QF 11 : QF ≥ 2 001 €	15,42 €	16,04 €

Tarif à la journée :

Quotient Familial	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
QF 1 : QF ≤ 350 €	6,76 €	7,03 €
QF 2 : 351 ≤ QF ≤ 650 €	7,49 €	7,79 €
QF 3 : 651 ≤ QF ≤ 800 €	8,53 €	8,87 €
QF 4 : 801 ≤ QF ≤ 950€	9,85 €	10,24 €
QF 5 : 951 ≤ QF ≤ 1100 €	11,56 €	12,02 €
QF 6 : 1101 ≤ QF ≤ 1 250 €	13,33 €	13,86 €
QF 7 : 1 251 ≤ QF ≤ 1400 €	15,03 €	15,63 €
QF 8 : 1 401 ≤ QF ≤ 1 550 €	16,81 €	17,48 €
QF 9 : 1 551 ≤ QF ≤ 1 700 €	18,71 €	19,46 €
QF 10 :1 701 ≤ QF ≤ 2 000 €	20,57 €	21,39 €
QF 11 : QF ≥ 2 001 €	22,53 €	23,43 €

Nouveau tarif à la journée avec panier repas :

Quotient Familial	Hypothèse tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
QF 1 : QF ≤ 350 €	5,76 €	5,99 €
QF 2 : 351 ≤ QF ≤ 650 €	6,49 €	6,75 €
QF 3 : 651 ≤ QF ≤ 800 €	7,53 €	7,83 €
QF 4 : 801 ≤ QF ≤ 950€	8,85 €	9,20 €
QF 5 : 951 ≤ QF ≤ 1100 €	10,56 €	10,98 €
QF 6 : 1101 ≤ QF ≤ 1 250 €	12,33 €	12,82 €
QF 7 : 1 251 ≤ QF ≤ 1400 €	14,03 €	14,59 €
QF 8 : 1 401 ≤ QF ≤ 1 550 €	15,81 €	16,44 €
QF 9 : 1 551 ≤ QF ≤ 1 700 €	17,71 €	18,42 €
QF 10 :1 701 ≤ QF ≤ 2 000 €	19,57 €	20,35 €
QF 11 : QF ≥ 2 001 €	21,53 €	22,39 €

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 044-214401309-20230516-CM_2023_05_07-DE

Tarif au forfait semaine été :

Quotient Familial	Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
QF 1 : QF ≤ 350 €	30,42 €	31,64 €
QF 2 : 351 ≤ QF ≤ 650 €	33,70 €	35,05 €
QF 3 : 651 ≤ QF ≤ 800 €	38,38 €	39,92 €
QF 4 : 801 ≤ QF ≤ 950€	44,32 €	46,09 €
QF 5 : 951 ≤ QF ≤ 1100 €	52,04 €	54,12 €
QF 6 : 1101 ≤ QF ≤ 1 250 €	60,00 €	62,40 €
QF 7 : 1 251 ≤ QF ≤ 1400 €	67,63 €	70,34 €
QF 8 : 1 401 ≤ QF ≤ 1 550 €	75,63 €	78,66 €
QF 9 : 1 551 ≤ QF ≤ 1 700 €	84,20 €	87,57 €
QF 10 :1 701 ≤ QF ≤ 2 000 €	92,57 €	96,27 €
QF 11 : QF ≥ 2 001 €	101,37 €	105,42 €

Nouveau tarif forfait semaine été avec panier repas :

Quotient Familial	Hypothèse Tarifs 2022-2023	Tarifs 2023-2024
QF 1 : QF ≤ 350 €	25,92 €	26,96 €
QF 2 : 351 ≤ QF ≤ 650 €	29,21 €	30,38 €
QF 3 : 651 ≤ QF ≤ 800 €	33,89 €	35,25 €
QF 4 : 801 ≤ QF ≤ 950€	39,83 €	41,42 €
QF 5 : 951 ≤ QF ≤ 1100 €	47,52 €	49,42 €
QF 6 : 1101 ≤ QF ≤ 1 250 €	55,49 €	57,71 €
QF 7 : 1 251 ≤ QF ≤ 1400 €	63,14 €	65,67 €
QF 8 : 1 401 ≤ QF ≤ 1 550 €	71,15 €	74,00 €
QF 9 : 1 551 ≤ QF ≤ 1 700 €	79,70 €	82,89 €
QF 10 :1 701 ≤ QF ≤ 2 000€	88,07 €	91,59 €
QF 11 : QF ≥ 2 001 €	96,89 €	100,77 €

Pour les tarifs du péricentre se référer aux tarifs du périscolaire

<u>Tarifs spécifiques</u> :

	Tarifs 2022/2023	Tarifs 2023/2024
Panier repas	1,76 €	1,83 €
Petit déjeuner/goûter	0,64 €	0,67 €
Veillée	4,06 €	4,22 €
Nuitée	6,39 €	6,65 €
Pénalité retard réservation mercredi	2,50 €	2,50 €
Pénalité retard réservation été	0,31 €	1 € par jour / enfant pour réservation hors délai

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 044-214401309-20230516-CM_2023_05_07-DE

Absence de réservation **(Accueil sans inscription)**	5 €	5 €
Adhésion service jeunesse	5 €	5 €
Majoration hors communes	20 %	20 %
Pénalité de retard (non-respect des horaires	5 €	5 €
Renouvellement de code-barres	-	2 €

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- adoptent les tarifs des différents services tels que proposés ci-dessus,

- autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Martine CHABIRAND

Secrétaire de séance

Le Maire,

Yannick FETIVEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois devant le tribunal administratif compétent.
Par ailleurs, un tel recours peut être engagé via la plateforme Télérecours